dr B

Case
FRC
3859

EXTRAIT

De la Gazette de Paris, du Dimanche 27 Mars 1791.

Au sujet de l'affaire de M. de Clarac.

J'Ai déjà plus d'une fois fixé l'attention du Public sur M. le Comte *de Clarac*, ainsi que je l'avois fait pour attester l'innocence de M. le Comte *de Bussy* & tant d'autres victimes ; j'invoque aujourd'hui en sa faveur la médiation de l'Europe entière, s'il est possible. Il est temps qu'une Ligue de tous les hommes vertueux s'oppose à celle que le crime & sa fille chérie la *Propagande* ont formée pour le malheur des deux Mondes.

Un brave Guerrier, dont un jour la mémoire sera vengée par la Postérité, avant de se condamner lui-même à l'exil, veut voir un ancien Frère d'armes, un ami de trente ans. Aussitôt le complot formé contre ses jours, enveloppe le Guerrier qui lui ouvre ses bras pour goûter encore, en recevant ses adieux, la douce volupté de l'amitié. ---- Bientôt un siége commence ; ---- tout ce que la rage de l'Enfer peut déployer de fureur se réunit dans un coin d'une Province

jadis célèbre par la douceur de ſes Habitans. Une Légion de Gardes Nationales, digne en tout de ſes Chefs, remporte l'un des triomphes les plus chers à l'Humanité : elle tire *M. de Clarac* des gouffres de la mort : c'eſt un trophée ſacré pour elle. La Légion de Lavaur croit avoir, par un traité ſolemnel, obtenu des Habitans de Buzet, qu'ils reſpecteront le Guerrier, qui ſemble que la main de l'Eternel ait défendu de tous les genres de mort, dont il avoit été ſi long-temps environné. *M. de Clarac* eſt auſſi conduit à Toulouſe : la ville entière devoit tomber à ſes pieds, pour obtenir de lui le pardon du crime qui avoit ſouillé la Province. Exécrable rafinement des fureurs du Peuple ! Ce que l'on nomme *ſa juſtice* eſt bien digne des ſcélérats qui lui ont donné ce nom. A peine arrivé à Toulouſe, *M. de Clarac* eſt jetté dans les cachots de l'Hôtel-de-Ville. Les Habitans de Buzet demandent ſa mort à grands cris. Vous avez vu ces dogues furieux, menaçant par leurs aboyemens à travers les barreaux de ſa priſon, l'animal que l'on va lâcher dans l'emphitéâtre. Ils rugiſſent comme des tigres à l'aſpect de leur proie. Tel & plus impatient encore le Peuple créé par nos loix nouvelles a ſoif du ſang, hâte l'inſtant de déchirer une victime, & de ſe partager ſes membres ſanglans ; tels les Habitans de Buzet ayant appris que *M. de Clarac*, après avoir été retiré d'un

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

cachot, étoit enfin placé dans une prison moins horrible, ont couru pendant plusieurs jours dans toutes les rues de Toulouse, dans le dessein de souffler leur rage aux Citoyens. Le crime, qu'ils n'avoient pu commettre, étoit un objet de regrets, qui se changeoient en accès de rage. Voilà donc l'Homme tel qu'il a été défiguré, depuis qu'une *déclaration* trop funeste lui apprend à connoître ce qu'il nomme *ses droits !*

Peuples de l'Europe, à qui ces détails pourroient faire croire, que nous ne sommes plus qu'une race de vipères que les deux Mondes ne pourroient trop tôt écraser en se réunissant, ah ! par pitié suspendez encore votre jugement. Ces tigres enivrés des poisons de la Propagande, ils ne sont plus Français : nous les renions pour tels ; &, dans Toulouse, au moment où l'iniquité se fait une jouissance de tortures, qui déchirent un Guerrier, tous les Toulousains, dignes de leur Patrie, font un rempart de leur corps à cette honorable victime. Toutes les fois que M. de *Clarac* étoit conduit de l'Hôtel-de-Ville au Palais, il se trouvoit sur son passage une troupe de Brigands salariés, (car où n'en salarie-t-on pas aujourd'hui ?) Craignant quelque attentat affreux, tous les honnêtes Citoyens se décidèrent à border les rues par où le prisonnier devoit passer, à lui servir d'escorte, à lui prouver au moins, par cette preuve de zèle, les tendre inté-

rêts que leur inſpirent ſes vertus, ſon courage, ſa conſtance.

O combien l'innocence eſt redoutable aux Juges, qu'elle force de baiſſer les yeux devant elle ! Les tigres ſoudoyés troublent quelquefois l'audience par leur cri chéri, à *la Lanterne*. Et les hommes publics ne s'entourent pas d'une force armée aſſez impoſante, pour empêcher que les rugiſſemens de la rage ne viennent inſulter à la Loi juſques dans ſon Temple ! M. de *Clarac*, tranquille, intrépide, sûr de ſon cœur, comme il l'étoit ſur le champ de bataille, n'oppoſe à la partialité de ſes Juges, aux cris affreux des Rouïntons de Buzet, que ce calme de la vertu, ſi déſeſpérant pour ceux qui auroient intérêt à le troubler. Un jour, de cette voix qui atterre le crime & qui commande à l'iniquité, il dit : *Je demande que l'on mette en tête de la procédure ma Requête, tendant à ma confrontation avec les incendiaires de mon château & les aſſaſſins de mon couſin d'Eſcayrac.* --- A ces mots, la ſalle rétentit d'applaudiſſemens. Les Juges répondirent, « qu'ils ſe trouvoient en trop petit nombre pour appointer ſa Requête ». Quelque murmure ſe fit entendre. M. de *Clarac* leur répliqua ſans s'émouvoir : *il m'eſt impoſſible de comprendre, Meſſieurs, que vous vous jugiez en nombre ſuffiſant pour rejetter ma Requête, & en trop* petit nombre pour l'appointer, *bien qu'elle ſoit*

ſi légitime. De nouveaux applaudiſſemens apprirent aux Juges de quelle honte leur front étoit couvert par l'opinion publique. Dès qu'ils ſe furent retirés, M. de *Clarac* rentra dans ſa chaiſe à porteur : il étoit en uniforme de Maréchal-de-Camp. Au moment où il parut ſur la place, un Peuple immenſe pouſſa juſqu'au ciel ces cris redoublés, *vive M. de Clarac.* Quelques ſcélérats mêlés dans la foule voulurent en vain troubler ce triomphe par leurs rugiſſemens ; la vénération publique dut payer ce jour-là M. de *Clarac* de tant de tourmens, ſi quelque choſe peut cependant les payer. Comme les courſes fréquentes de la Maiſon-de-Ville au Palais l'expoſoient à des dangers toujours renaiſſans ; comme l'air mal-ſain de ſa priſon pouvoit lui être funeſte, un reſte de pudeur lui a fait donner pour logement une priſon près du Palais : mais au moment où j'écris, le vertueux & loyal Guerrier n'a pu encore obtenir ſon élargiſſement proviſoire. On aſſure que l'on va commencer une troiſième procédure. Quel eſt donc l'homme aſſez vil, aſſez barbare, aſſez puiſſant ſur-tout, pour eſſayer de ſacrifier au nom des Loix & des brigauds, celui dont ils ont ravagé, anéanti les propriétés, celui dont ils ont aſſaſſiné l'ami ? Citoyens de Toulouſe, s'il exiſte parmi vous un tel homme, ſon ignominie pèſe ſur vous : un jour la France vous demandera, pourquoi vous n'en faiſiez pas juſtice.

Patrie de tant de Héros, toi, dont le ciel pur, & le climat favorisé de la Nature, doit annoncer les mœurs douces & les plaisirs délicieux, comment souffres-tu qu'un monstre prenne ton enceinte pour son repaire ? Brise les fers de M. de *Clarac* : quand l'honneur de la Loi se trouve avili, la Loi de l'honneur doit tout purifier.

Et toi brave Légion Daspe, toi dont la loyauté, le courage & les principes sont connus, veille bien sur ce respectable prisonnier. Sois pour lui à Toulouse, ce que lui fut à Buzet la Légion de Lavaur. Si quelqu'autre *Villeneuve* te commande, (qu'importe le nom, si la vertu est la même ?) l'estime de l'Europe te payera quelque jour des soins que tu prends de M. de *Clarac*. Tu ne le quittes, assure-t-on, ni le jour, ni la nuit..... Assassins, Empoisonneurs, Incendiaires, tels sont les Héros enfantés par nos Loix nouvelles. Brave Légion, qu'à ton aspect pâlisse tout juge inique : que s'il osoit prononcer un arrêt..... Je n'achève pas..... Il te voie déjà prête à te jetter entre l'échafaud & la victime. L'humanité en pleurs t'en conjure à genoux ; & moi, moi à qui la gloire de cette Patrie qui m'adopta, ne peut être indifférente, je ferai mon bonheur de publier tes bienfaits, Légion chère à l'honneur français ; te célébrer, ne sera-ce pas assez pour être éloquent ?